

ABONNEMENT.

**Saumur :**  
 Un an . . . . . 30 fr.  
 Six mois . . . . . 16  
 Trois mois . . . . . 8

**Poste :**  
 Un an . . . . . 35 fr.  
 Six mois . . . . . 18  
 Trois mois . . . . . 10

On s'abonne :

A SAUMUR,  
 Au bureau du Journal  
 ou, en envoyant un mandat  
 sur la poste,  
 et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 50 c.  
 Réclames, — . . . 80  
 Faits divers, — . . . 75

**RÉSERVES SONT FAITES**  
 Du droit de refuser la publication  
 des insertions reçues et même payées,  
 sauf restitution dans ce dernier cas;  
 Et du droit de modifier la rédaction  
 des annonces.

Les articles communiqués  
 doivent être remis au bureau  
 du journal la veille de la repro-  
 duction, avant midi.  
 Les manuscrits déposés ne  
 sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,  
 A L'AGENCE HAVAS  
 8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-  
 traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-  
 bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

7 Août 1883.

BULLETIN

C'a été une lecture à la fois amusante et instructive que celle des adieux faits par la presse républicaine à MM. les sénateurs et députés. C'est la première fois que nous constatons, dans cette presse, une uniformité parfaite. La forme varie; brutale ou simplement nette chez les uns, elle est douce chez les autres; mais le fond est le même; c'est le mépris le plus significatif des valets parlementaires qui viennent de partir pour se retremper « dans le sein de leurs électeurs. »

Pour les journaux du radicalisme ultrà, nuance Rochefort ou Laisant, les deux tiers de la majorité républicaine sont des filous ou des vendus. Pour les feuilles du radicalisme simple, nuance Madier-Montjau, Clémenceau ou Lockroy, cette majorité est formée de traîtres sacrifiant à des intérêts de clocher ou à des appâts de dividendes jusqu'à la défense du sol français! Pour les organes de la République modérée, comme le *National*, la *Liberté*, etc., cette majorité n'est qu'un ramassis de domestiques.

Lisez le *National*:

« Vainement on a remis sous leurs yeux leurs principes d'autrefois, leurs doctrines passées. Ils ont regimbé sous le fouet de M. Clémenceau qui cinglait ferme. Mais ils ont voté quand même. Quelle situation, quel tableau pour un départ! L'année parlementaire finit là-dessus. »

Mais voici venir le témoin le plus important, l'organe attiré de M. Brisson, président de la Chambre des députés, le *Siècle*. Qui connaît mieux cette majorité que celui qui, cinq fois par semaine, l'attelle à la charrette ministérielle!

Écoutez M. Brisson:

« Le niveau parlementaire tend à baisser considérablement. Sur cinquante députés, il y en a cinq qui ont une valeur, dix qui sont d'honnêtes médiocrités; le reste se compose d'hommes nouveaux en toutes choses, qui viennent apprendre leur métier aux dépens de la France. Faut-il s'étonner si les lois sont mal faites, si elles traînent pendant des années dans des commissions, dont les membres, sans compétence et sans idées arrêtées, flottent de système en système, étant toujours de l'avis du dernier orateur? Faut-il s'étonner si, véritable plaie de la politique française! — « politique républicaine » serait plus juste — on soulève toutes les questions à la fois, on met en lutte tous les intérêts, on excite l'appétit de tous les budgets pour des motifs de popularité ou d'intérêt électoral? Comment un individu sans talent, sans savoir, pourrait-il arriver à se faire connaître, s'il ne tirait pas de temps en temps un coup de pistolet en l'air? »

Telle est l'opinion du *Siècle*.

Résumons. Pour les uns: vendus et filous; pour les autres: traîtres; pour ceux-ci: laquais et valets; pour ceux-là, et ce sont les plus indulgents: ramassis de nullités et de girouettes, charlatans sans talent et sans savoir, qui ne peuvent se faire connaître qu'en tirant de temps à autre un coup de pistolet, dont la France paie la poudre: voilà les ministériels et les parlementaires républicains peints par eux-mêmes.

Électeurs, c'est à vous que cette leçon s'adresse.

LA LIBERTÉ DANS LE SENS RÉPUBLICAIN.

D'après la loi, un citoyen pourvu du diplôme d'instituteur, et dont l'honorabilité est d'ailleurs reconnue, a le droit d'ouvrir une école libre, pourvu que le local soit dans de bonnes conditions de salubrité.

Mais, suivant le caprice d'un maire républicain, la loi est comme si elle n'existait pas, et en réalité le citoyen est mis dans l'impossibilité absolue d'user de ses droits.

Un instituteur libre ayant ouvert à Rennes une école primaire, le maire fit fermer cette école sous le prétexte qu'elle était située dans la même rue que l'école communale.

Selon M. le maire, les élèves pouvaient, au sortir des classes, se bousculer et se battre.

Pourtant, l'instituteur libre avait dû choisir cette rue de préférence à un autre, parce qu'elle est d'un abord facile, qu'elle est centrale et que le local était très-commode.

Ces raisons étaient précisément ce qui contrariait le jacobin de maire; l'instituteur libre se plaçait dans les meilleures conditions pour faire concurrence à l'école républicaine.

En conséquence, il ordonna la fermeture de l'école.

L'instituteur fit appel au conseil départemental de l'instruction publique, lequel répondit que c'était bien fait; il s'est pourvu devant le conseil d'Etat qui s'est déclaré incompétent.

Il paraît que les lois de 1837, 1850 et 1880 constituent à ce sujet une salade législative d'où il est impossible de sortir, le conseil d'Etat estimant que le conseil supérieur de l'instruction publique a le droit de se prononcer, tandis que le conseil supérieur est d'un avis contraire.

Nous ne nous jeterons pas dans ce combat de jurisprudence dont la solution n'a aucun intérêt.

De toutes façons, c'est le maire jacobin qui l'emporte.

Si les hauts conseils avaient daigné donner leur avis, c'eût été pour approuver ce tyranneau. Ils se lavent les mains et lui laissent la responsabilité de sa mauvaise action.

Comme résultat, c'est la même chose: c'est l'arbitraire qui triomphe.

Chronique générale.

M. Grévy est parti hier matin, à 9 heures 5 minutes, pour Mont-sous-Vaudrey, en compagnie de M<sup>me</sup> Grévy, de M. et de M<sup>me</sup> Wilson, du commandant Cance et de M. Fourneret.

Le Président de la République, assure-t-on, restera absent jusqu'à la fin du mois prochain.

M. Jules Ferry, de son côté, part aujourd'hui pour les Vosges, et ne sera de retour qu'après la session des conseils généraux. A cette époque, c'est-à-dire vers les premiers jours de septembre, tous les ministres seront rentrés à Paris, et les conseils de cabinet seront tenus au ministère de l'instruction publique.

Par un décret inséré au *Journal officiel*, M. le comte Foucher de Careil (Louis-Alexandre), sénateur, est nommé ambassadeur de la République française près S. M. l'empereur d'Autriche, roi de Hongrie.

S'il ne fallait, par le temps qui court, s'étonner de rien, nous aurions quelque droit d'être surpris de cette nomination.

M. le comte Foucher de Careil n'appartient nullement à la carrière diplomatique, et il est surtout connu par la versatilité de ses opinions. Aussi cette nomination est-elle appréciée avec une juste sévérité par la presse, y compris certains journaux républicains.

MARIANNE AU COUVENT.

L'*Yonne*, journal républicain, nous signale avec indignation un fait séditionnel des plus graves.

Une image grotesque de la République, un mannequin rouge, a été vu dans l'enclos des Sœurs qui tiennent l'école Saint-Pierre, un mannequin fixé au bout d'un manche à balai. Des zélés ont escaladé le mur congréganiste, ils ont pu saisir la République, ne

11 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

PIETER VANDAEEL

X. — ENTRE LE BIEN ET LE MAL.

Le lendemain matin, Pieter Vandael alla prendre Jakob à la *Poulie d'Or* pour l'emmener avec lui et tâcher de le faire embaucher parmi les ouvriers du port. Chemin faisant, il ne lui cacha point que les camarades n'étaient pas très-endurants, et qu'il y en avait de fort mal disposés pour les revenants de Cayenne; il fallait qu'il s'attendît à de mauvaises paroles et qu'il fit provision de patience.

Jakob Lemans n'en avait pas plus qu'il ne fallait; mais il promit de se tenir tranquille: il fallait bien qu'il gagnât sa vie. Au fond, il n'était peut-être pas aussi converti à la probité qu'on eût pu le désirer; mais il avait grand-peur de retourner au-delà des mers: cela revenait au même pour le résultat.

Il entra donc à l'arsenal, à la recommandation de Pieter Vandael, avec de bonnes intentions; mais quoiqu'il fit son possible pour s'absorber dans son travail, il n'était pas sans voir des regards malveillants dirigés de son côté, et sans entendre çà et là des paroles peu flatteuses qu'il pouvait

prendre pour lui. Le vieux Legriez ne laissait passer aucun jour sans marquer sa mauvaise humeur contre son nouveau compagnon de travail.

Par malheur pour Jakob, le vieux Legriez, homme d'une probité inattaquable, avait une grande influence dans le chantier, influence qu'il s'imaginait employer au profit de la justice. Il faisait fausse route, car la justice parfaite ne va pas sans un peu de charité, et Legriez considérait la charité envers ceux qui avaient failli comme une faiblesse coupable. Aussi il affectait de ne jamais parler à Jakob Lemans; mais en revanche il ne se gênait pas pour parler de lui, devant lui, à mots couverts qui ne laissaient pas d'être très-transparents, et son exemple était suivi par beaucoup d'ouvriers.

Le forçat libéré eût été moins malheureux dans quelque autre ville où personne n'aurait su d'où il venait; mais comme il l'avait dit à son cousin, sa bourse était fort mal garnie, et avant de se mettre à la recherche de sa femme, il fallait qu'il eût amassé quelque argent: il restait là où il avait du travail assuré.

En attendant qu'il pût partir, il écrivait, adressant ses lettres à sa femme, à son ancienne demeure, au maire de la ville où ils avaient vécu ensemble, au curé de leur paroisse, au commissaire de police même, quoique la police lui inspirât une grande répugnance. De sa femme, nulle ré-

ponse; par les autres, il apprenait qu'elle avait quitté le pays après sa condamnation, sans dire où elle allait; personne ne pouvait lui apprendre ce qu'elle était devenue.

Quand un homme se voit repoussé par les honnêtes gens, comme il n'y a que les saints qui s'arrangent de vivre seuls, si cet homme n'est pas un saint, il cherche sa société parmi des gens moins honnêtes; et Jakob Lemans ne ressemblait guère à un saint.

Au bout de quelque temps, il lia conversation avec certains ouvriers comme il s'en trouve partout, des gens toujours disposés à se croiser les bras à l'heure du travail, à boire une bouteille de trop en sortant de leur journée, et à se battre ensuite sans savoir pourquoi.

Jakob se laissa entraîner par eux au cabaret du *Mouton à cinq pattes*, leur lieu de réunion habituel. S'il avait dû payer sa part, il n'y serait certainement pas allé, car il économisait sou à sou la somme nécessaire pour aller à la recherche de sa femme; mais c'étaient les camarades qui payaient. Il n'avait plus l'habitude de boire; au bout de trois verres, il ne savait plus ce qu'il faisait. Par bonheur pour lui, il n'y eut pas de bataille cette nuit-là; mais une patrouille de marins rencontra Jakob en compagnie d'une demi-douzaine d'ivrognes qui chantaient à tue-tête un refrain de cabaret.

Il fut reconnu, signalé, et ce fut pour lui une

première mauvaise note, que bien d'autres suivirent; Jakob Lemans redescendait insensiblement la pente du mal.

Et Pieter, et Marie? Pieter devenait de plus en plus soucieux. Il ne pouvait se défendre de ressentir des remords depuis que Jakob était à Lorient. Les premiers jours surtout, quand il l'avait vu assidu à son ouvrage, silencieux et attentif comme un bon ouvrier, il s'était trouvé bien coupable envers lui.

Depuis que Jakob se laissait entraîner par de mauvaises connaissances, Pieter s'était dit:

— Il est toujours le même! ma pauvre Marie serait trop malheureuse avec lui!

Et pourtant ses remords ne le laissaient pas en paix. Il avait envie d'offrir ses économies à Jakob pour que Jakob s'en allât; mais, défilant comme on l'est quand on a quelque chose à se reprocher, il craignait que Jakob ne se demandât quel intérêt il avait à le faire partir, et ne fût par découvrir la vérité.

Pour satisfaire quelque peu sa conscience, il essayait de donner de bons conseils à Jakob; mais il les lui donnait d'une façon raide et embarrassée qui le blessait sans lui profiter, et les relations entre les deux cousins étaient assez tendues.

Ce n'était pourtant pas la faute de Marie. La pauvre petite avait pris le cousin Jakob en grande pitié; elle s'informait sans cesse de lui, elle aurait



laissant aux manifestants de l'intérieur que le manche à balai. L'Yonne est toute scandalisée; le moins qu'on puisse faire, selon l'Yonne, c'est de fermer l'école congréganiste où l'on outrage ainsi le gouvernement.

Hélas! il faut en rabattre. M. Ph. Guéneau de Mussy publie une lettre qui rétablit les faits.

Cette République rouge, c'est l'épouvantail qui sert chaque année aux religieuses pour éloigner les moineaux de leurs cerisiers!

« Les religieuses, économes en tout, enlèvent chaque année ce croquemitaine des oiseaux, qui est soigneusement conservé dans le grenier pour garer les cerises à venir. Le jour de la déchéance du mannequin était par hasard le 14 juillet. La fillette chargée de l'exécution trouva d'abord résistance de la part de l'homme de paille, cela lui donna l'idée, une fois victorieuse, de promener triomphalement le vaincu. Malheureusement, le perche qui le soutenait était longue, et les murs de clôture pas assez hauts. Ce qui amena l'incident dont parle l'Yonne avec des interprétations tout à fait inattendues. Voilà la clé de cette manifestation séditieuse! »

Ces républicains sont vraiment bien irrespectueux pour leur déesse! Confondre avec elle ce bonhomme de paille, tout en loque! Quelle irrévérence! On en rira longtemps à Auxerre.

#### LA SANTÉ DU COMTE DE CHAMBORD.

Bulletin médical du 6 août, 9 heures matin.

« Je constate aujourd'hui que les symptômes dyspeptiques sont rares et que l'état des forces s'est un peu amélioré. — Signé: Docteur MAYER. »

#### REVUE FINANCIÈRE.

La semaine que nous venons de traverser a été marquée par une fermeté constante et notable de nos rentes. Cette même semaine a vu pour la dernière fois à la cote le 5 0/0, qui se négocie converti depuis le 1<sup>er</sup> du mois sous la rubrique: 4 1/2 0/0 1883. Le même jour, sur le 5 0/0, on détachait en Bourse un coupon qui a été presque regagné dans la même séance, et dépassé à celle du lendemain. Tout justifie du reste cette progression; il n'y a plus l'ombre d'un point noir à notre horizon politique et toutes les questions qui avaient ému le marché, il y a un peu plus d'un mois, ont été apaisées. Le vote des conventions des chemins de fer a produit également son heureuse influence sur les titres de nos six grandes lignes. La Chine avec laquelle on craignait une guerre a cessé toute démonstration belliqueuse et le retour en France de notre ancien représentant à Pékin, M. Bourée, va nous apporter des éclaircissements sur cette affaire que les distances avaient vraisemblablement exagérée.

Le retrait de la convention avec l'Angleterre relativement au canal de Suez, qui avait d'abord ému le marché de ces titres, est aujourd'hui considéré plutôt comme un événement heureux, puisque le canal reste français, ce qui eût pu être mis en doute si la convention avait été maintenue. On se souvient qu'il y était stipulé que lors de la prochaine vacance à l'une des trois vice-présidences, ce poste devait être pris par un des administrateurs anglais qui, en se retirant, conférerait ses fonctions à un de ses compatriotes. C'était l'immixtion des Anglais dans le conseil d'adminis-

tration de la Compagnie. C'est là une tactique familière à nos voisins d'outre-Manche et gageons qu'à ce point de vue, ils ne sont pas sans regretter d'avoir contraint M. Gladstone à retirer la parole donnée à M. de Lesseps.

En dernière heure, nous inscrivons le 3 0/0 à 80.12 1/2, l'amortissable à 81.77 1/2, le 4 1/2 0/0 1883 à 109.12 1/2. Rapprochons de ces cours ceux d'il y a huit jours, dont les acheteurs avaient déjà lieu de se féliciter. Le 3 0/0 était alors à 79; l'amortissable à 80.85; le 5 0/0, coupon de 1 fr. 25 attaché, à 109.17 1/2. Les établissements de crédit n'ont pas à beaucoup près pareille avance à enregistrer; ils sont restés stationnaires et à quelques francs près, les cours d'aujourd'hui sont les mêmes que la semaine dernière.

La Banque de France a pour la semaine écoulée un bilan très-ordinaire: l'encaisse or est en diminution de 4,020,040 fr. l'encaisse argent en diminution de 1,300,895 fr. Les bénéfices sont de 722,052 fr. 87. Dernier cours 5,400. La Banque de Paris et des Pays-Bas s'est maintenue pendant la semaine entre 1,000 et 1,005; elle clôture en hausse à 1,015. Au milieu de l'apathie qui frappe les établissements de crédit, le Crédit Foncier se fait remarquer par le développement continu de ses opérations. Nous trouvons dernièrement dans le *Financier des Communes* des chiffres que nous avons reproduits et qui étaient bien de nature à prouver la prospérité de cet établissement de premier ordre. Ce même journal dit aujourd'hui qu'en 1877, les prêts consentis à la province n'étaient que de 12,500,000 fr. tandis qu'ils s'élevaient aujourd'hui à plus de 70 millions. Le conseil d'administration vient d'autoriser pour 9,440,000 fr. de prêts nouveaux.

La Compagnie Foncière de France, le Petit Foncier, comme disent les boursiers, est bien appelé à prendre rang à côté du Crédit Foncier auquel son existence et ses destinées sont si intimement liées. Les demandes viennent surtout du comptant, ce qui montre que l'épargne a compris qu'il y avait là un placement exceptionnel à faire. Les Obligations Foncières Nouvelles sont très-recherchées aux environs de 350. On vend des obligations de chemins de fer, qui plus chères ne donnent que le même revenu. C'est un arbitrage qui nous semble très-avantageux et très-sage. Les chemins français dont nous signalons la hausse, clôturent aux cours suivants: le Nord à 1,905; le Lyon à 1,427.50; le Midi à 1,190; l'Orléans à 1,327.50; l'Ouest à 800; l'Est 750. Le Suez que nous laissons à 2,595, il y a huit jours, cote aujourd'hui 2,471.25. Les fonds étrangers sont assez animés. L'Italien 5 0/0 est en progrès à 90.80. L'Égypte Unifiée est demandée à 365. On estime dans le monde financier que, par suite de l'occupation anglaise de l'Égypte, ce titre peut atteindre le cours de 400. Le Turc 5 0/0 est à 10.70. Le Hongrois 4 0/0 est ferme à 76. La Banque I. R. P. des Pays Autrichiens qui fait aujourd'hui le sujet d'une intéressante étude publiée dans le *Financier des Communes*, se maintient aux environs de 495. La Banque des Pays-Hongrois demeure à 470. Les chemins étrangers n'ont pas subi de changement notable.

Les Autrichiens sont à 675. Les Lombards à 333.75. Le Nord de l'Espagne à 510. Les Portugais sont faibles à 445.

tion de la Compagnie. C'est là une tactique familière à nos voisins d'outre-Manche et gageons qu'à ce point de vue, ils ne sont pas sans regretter d'avoir contraint M. Gladstone à retirer la parole donnée à M. de Lesseps.

En dernière heure, nous inscrivons le 3 0/0 à 80.12 1/2, l'amortissable à 81.77 1/2, le 4 1/2 0/0 1883 à 109.12 1/2. Rapprochons de ces cours ceux d'il y a huit jours, dont les acheteurs avaient déjà lieu de se féliciter. Le 3 0/0 était alors à 79; l'amortissable à 80.85; le 5 0/0, coupon de 1 fr. 25 attaché, à 109.17 1/2. Les établissements de crédit n'ont pas à beaucoup près pareille avance à enregistrer; ils sont restés stationnaires et à quelques francs près, les cours d'aujourd'hui sont les mêmes que la semaine dernière.

La Banque de France a pour la semaine écoulée un bilan très-ordinaire: l'encaisse or est en diminution de 4,020,040 fr. l'encaisse argent en diminution de 1,300,895 fr. Les bénéfices sont de 722,052 fr. 87. Dernier cours 5,400. La Banque de Paris et des Pays-Bas s'est maintenue pendant la semaine entre 1,000 et 1,005; elle clôture en hausse à 1,015. Au milieu de l'apathie qui frappe les établissements de crédit, le Crédit Foncier se fait remarquer par le développement continu de ses opérations. Nous trouvons dernièrement dans le *Financier des Communes* des chiffres que nous avons reproduits et qui étaient bien de nature à prouver la prospérité de cet établissement de premier ordre. Ce même journal dit aujourd'hui qu'en 1877, les prêts consentis à la province n'étaient que de 12,500,000 fr. tandis qu'ils s'élevaient aujourd'hui à plus de 70 millions. Le conseil d'administration vient d'autoriser pour 9,440,000 fr. de prêts nouveaux.

La Compagnie Foncière de France, le Petit Foncier, comme disent les boursiers, est bien appelé à prendre rang à côté du Crédit Foncier auquel son existence et ses destinées sont si intimement liées.

Les demandes viennent surtout du comptant, ce qui montre que l'épargne a compris qu'il y avait là un placement exceptionnel à faire. Les Obligations Foncières Nouvelles sont très-recherchées aux environs de 350. On vend des obligations de chemins de fer, qui plus chères ne donnent que le même revenu. C'est un arbitrage qui nous semble très-avantageux et très-sage. Les chemins français dont nous signalons la hausse, clôturent aux cours suivants: le Nord à 1,905; le Lyon à 1,427.50; le Midi à 1,190; l'Orléans à 1,327.50; l'Ouest à 800; l'Est 750. Le Suez que nous laissons à 2,595, il y a huit jours, cote aujourd'hui 2,471.25. Les fonds étrangers sont assez animés. L'Italien 5 0/0 est en progrès à 90.80. L'Égypte Unifiée est demandée à 365. On estime dans le monde financier que, par suite de l'occupation anglaise de l'Égypte, ce titre peut atteindre le cours de 400. Le Turc 5 0/0 est à 10.70. Le Hongrois 4 0/0 est ferme à 76. La Banque I. R. P. des Pays Autrichiens qui fait aujourd'hui le sujet d'une intéressante étude publiée dans le *Financier des Communes*, se maintient aux environs de 495. La Banque des Pays-Hongrois demeure à 470. Les chemins étrangers n'ont pas subi de changement notable.

Les Autrichiens sont à 675. Les Lombards à 333.75. Le Nord de l'Espagne à 510. Les Portugais sont faibles à 445.

#### Chronique militaire.

Le ministre de la guerre a décidé que les sous-officiers d'artillerie et du génie, reconnus aptes à concourir pour le grade de sous-lieutenant, seraient réunis, pendant un an, dans une Ecole militaire analogue aux Ecoles de Saumur et de Saint-Maixent. Cette Ecole sera établie à Versailles, dans l'ancienne caserne du bataillon de gendarmerie mobile. Les cours ouvriront le 4<sup>er</sup> octobre prochain, et la première portion comprendra 70 sous-officiers d'artillerie et 42 sous-officiers du génie. (Temps.)

Parlant de l'augmentation des garnisons de la Prusse orientale, le correspondant de Berlin de la *Gazette de Cologne* fait observer que la Russie a depuis une année amélioré l'organisation de sa cavalerie, transformé ses régiments en régiments de dragons et que sur 14 divisions ainsi créées de soldats également propres à combattre à pied et à cheval, dix ont leurs quartiers généraux le long de la frontière austro-allemande et cinq le long de la frontière allemande seule.

#### Chronique Locale et de l'Ouest.

##### Élections au Conseil Général.

Candidats:

CANTON DE DOUÉ.

M. BINEAU, ATHANASE,

Conseiller sortant, rééligible.

CANTON DE GENNES.

M. GRIGNON,

Conseiller sortant, rééligible.

##### Élection au Conseil d'Arrondissement.

Candidat:

CANTON DE MONTREUIL-BELLAY.

M. GUIONIS,

Conseiller sortant, rééligible.

Pour les DIX derniers scrutins qui ont précédé la clôture de la session législative, le *Patriote de l'Ouest*, dans son numéro du 2 août, a noté M. Bury, comme étant absent par congé. Déjà, l'an dernier, nous avions constaté les longues absences de M. Bury.

Il faut avouer que le représentant du parti républicain dans notre arrondissement en prend à son aise et que son mandat ne lui pèse guère. Les graves questions que la Chambre a discutées avant de se séparer étaient évidemment pour lui de nul intérêt. Devançant la clôture, il avait hâte de se retirer, de gagner ses pénates pour se pénétrer du mauvais discours qu'il apportait et qu'il devait lire au collège de jeunes filles, en présence de ses concitoyens tout ahuris, car on sait qu'il est toujours resté muet comme une carpe devant ses collègues, et personne ne se doutait qu'il fût même un méchant orateur.

Son discours a été vivement, mais justement critiqué, et une mère de famille nous adresse les sévères réflexions suivantes que lui ont suscitées les paroles du député radical:

Comme un saltimbanque à la foire, Partout il s'en va pérorer, C'est là qu'il se couvre de gloire, Vite, il faudra le décorer!

#### A Monsieur le Rédacteur de l'Echo Saumurois.

Monsieur,

Je viens de recevoir un journal qui fait un fort bel éloge du discours qui a été prononcé à la distribution des prix du collège de jeunes filles, le 31 juillet.

Naturellement, j'ai souhaité de connaître ce discours.

Je l'ai lu.

Il doit, en effet, être très-beau!

Mais je ne suis qu'une pauvre mère de famille; je suis absolument étrangère à cette politique universelle. J'ai besoin d'explications pour comprendre. Je m'adresse à vous, Monsieur le Rédacteur, pour obtenir quelques éclaircissements sur toutes les appréciations transcendantales.

Est-ce que, par hasard, « les mauvais penchants des femmes », nos grand'mères, nos mères et ceux (les mauvais penchants ci-nommés) de notre génération comme de celle qui nous a suivies, n'ont pas été réprimés ou combattus par les maîtres qui nous ont élevés?

Le « développement de cet ensemble de « qualités qui constituent la femme vertueuse » n'a-t-il jamais été tenté jusqu'à ce jour? Est-ce un monopole, une découverte républicaine? Ou plutôt, les femmes élevées par le nouvel établissement seront-elles les seules vertueuses, ou simplement plus vertueuses que celles élevées par les établissements appelés « adversaires »?

La bonne et saine morale est donnée également par tous les établissements d'éducation, je l'accorde volontiers. Mais c'est l'éducation de la famille qui complète par l'exemple — ou qui détruit par ce même exemple — les vertus qui font estimer et qui rendent aimable.

Les « devoirs envers nos semblables », que je traduis par l'honneur de la parole donnée, le culte de ce qui doit être respecté, la modération, l'élevation des sentiments et de la pensée, l'intégrité portée jusqu'au scrupule, le décorum de tenue et de langage, toutes ces choses s'enseignent encore plus fortement au foyer domestique que partout ailleurs. Malheur à qui manque à cette discipline! et elle est de toutes les époques.

Je remercie pour l'exception faite en faveur de M<sup>me</sup> Dacier; mais si elle fut la plus savante et la plus célèbre des femmes de cette époque, elle ne fut pas la seule qu'une instruction solide ait rendue remarquable. Dès le XVI<sup>e</sup> siècle et plus encore le XVII<sup>e</sup>, l'instruction et l'éducation (ce qui est fort différent) étaient très-soignées et s'étendaient à toutes les classes aisées. Il n'y avait pas que des couvents, il y avait aussi des académies et des universités.

Je crois même, si je me souviens bien, que les femmes de cette époque ont eu une certaine renommée de savoir, de grâce, d'élevation de pensée et même de patriotisme, que Louise Michel et ses congénères ne représentent pas précisément dans la nôtre.

Sans parler de la célèbre Paule, compatriote de Clémence Isaure, ni de Louise Labbé, toutes bourgeoises celles-là, il y avait en 1789 une certaine M<sup>me</sup> Necker, mère d'une certaine M<sup>me</sup> de Staël, qui écrivit sur l'éducation des filles un livre fort libéral.

Sans doute l'orateur n'aura pas eu le temps de le consulter.

Ce régime « d'iniquités sociales » ne renfermait pas plus d'abus que les régimes où l'on voit les prévarications, les rancones, les délations, les félonies et autres « iniquités, tenter de s'abriter à l'ombre de la loi, et oser se produire en s'appuyant sur l'autorité d'une position octroyée « à l'acclamation », selon le rite et le manuel du parfait républicain.

Ces filles et ces fils « qu'il faut à tout prix rapprocher en harmonie », et « cet abîme que si on ne peut combler il faut amoindrir... » et qui seront désormais « en communauté » d'idées et d'opinion, aussi bien qu'en « communauté de sentiments et d'aspirations » (III).

N'est-ce pas là un vœu téméraire, exprimé en un galimatias épouvantable?

Ce n'est pas la peine, il semble. Par ce que sont les fils, on peut augurer ce que seront les filles.

Mais, Monsieur le Rédacteur, je voudrais bien savoir comment il se fait que :

« L'essor de la femme ne pouvait se produire qu'au grand jour de la République ».

Quel essor? De quel essor veut-on parler? Nous en avons vu quelques-uns auxquels le « grand jour » aurait dû être interdit.

Voilà encore une appréciation qui a besoin pour moi d'être éclairée, tout comme si nous n'étions pas « sous le grand jour de la République ».

Qu'est-ce que c'est que ces « sphères de » la philosophie ou de la science » où se réfugient de jeunes élèves pour se garantir « des hommes éhontés, cyniques, l'injure et » la menace aux lèvres, qui ont osé les insulter; sans pitié pour leur âge, sans respect pour leur sexe, ils ont voulu salir leur robe blanche des éclaboussures de leur plume enfiellée ».

Ah! qu'en termes galants ces choses-là sont dites!

Le fiel coule donc partout? Les jeunes filles, au moins, doivent en être préservées; et c'est à la prudence et à la discrétion des parents de se taire et d'éloigner leurs enfants des orateurs tels que M. Bury.

Mais qu'est-ce que je lis, adressé à ces mêmes jeunes filles?

« Les femmes de la République valent mieux que les femmes de l'ancien régime. » COURTISANES TITRÉES qui ont marqué d'une souillure ineffaçable les pages de l'histoire de la plupart des rois de France. »

Oh! les robes blanches!...

Oh! les oreilles et l'imagination de ces innocentes brébis!

La vraie morale et l'impartialité de l'histoire exigent de ne jamais avancer un fait sans son correctif.

Il y avait au moins, sous la monarchie, un sentiment de foi puissant qui relevait par le repentir et la réparation.

M<sup>me</sup> de Vallières est morte aux Carmélites. M<sup>me</sup> de Montespan est venue pleurer ses fautes et s'humilier au Jaguaneau.

Au milieu de leurs écarts, toutes ces femmes avaient une conscience qui leur imposait l'expiation avec le repentir. Ces « courtisanes » ont fait d'abondantes aumônes et laissé d'immenses fortunes aux pauvres.

Qu'ont donc expié les héroïnes de la Révolution? Où est la conscience, où est la réparation des beautés célèbres du Directoire, du Consulat et de la Commune de 1871?

Quelle pénitence font donc les Théroigne de Méricourt de l'actualité? Où sont leurs aumônes?

Quels noms, quels exemples au contraire il faut avoir oubliés, pour ne pas apporter plus de modération et de tact dans une harangue populaire!

Agréez, Monsieur le Rédacteur, etc.

Une ancienne élève d'une institution laïque qui n'a point entendu dans son école parler de courtisanes titrées.

SAINTE-MARTIN-DE-LA-PLACE. — Samedi matin, le jeune Eugène Vaucelle, âgé de 16 ans, de Sainte-Martin-de-la-Place, était à moissonner avec son père au lieu dit les Clérêts, même commune. Vers 9 heures, tous deux se mirent à prendre quelque nourriture, et le jeune homme eut l'imprudence d'aller se baigner immédiatement après avoir mangé.

Son père, inquiet de ne pas le voir reve-



nir, après plusieurs appels restés sans réponse, alla sur le bord de la Loire. Les vêtements d'Eugène Vaucelle étaient sur la berge et le pauvre père eut la douleur d'être le premier témoin de la mort de son enfant. Lorsqu'on parvint à retirer le fils Vaucelle de l'eau, l'asphyxie était complète, et tous les soins furent inutiles pour le rappeler à la vie.

**CLÉRÉ.** — Dimanche dernier, une petite fille, Louise Poquereau, âgée de 49 mois, trompant la surveillance de sa sœur aînée, s'est noyée dans une mare d'eau, située au milieu du bourg de Cléré. Les abords de cette mare, profonde de deux mètres environ, sont très-dangereux. La petite fille se sera approchée trop près et aura glissé. Lorsqu'on s'aperçut de son absence, on se dirigea vers la mare d'où elle a été retirée. Malgré les soins qui lui ont été donnés par M. le docteur Chaillou, on n'a pu la rappeler à la vie.

**SAINTE-GEORGES-DES-SEPT-VOIES.** — Un commencement d'incendie a eu lieu avant-hier à Saint-Georges, dans un tas de fagots appartenant à M. Boubier, marchand de bois à Martigné-Briand. Le feu s'est communiqué à un petit bois de bruyère et en a consumé quinze ares environ. On croit que cet incendie est dû à l'imprudence de quelque tumeur. Les pertes, couvertes par une assurance, sont peu importantes.

**LONGUE.** Dans la matinée du 4<sup>e</sup> août, le jeune Guyon, Félix, âgé de 44 ans, était à garder les bestiaux avec son petit frère, âgé de 4 ans. Au milieu du champ se trouve un trou de sondage creusé par l'exploitation de la ligne du chemin de fer. Félix, tout en marchant, s'approcha trop près et tomba dans le fond. Aussitôt son jeune frère se mit à jeter des cris perçants. Le père, qui se trouvait à peu de distance, accourut et se jeta à l'eau pour retirer son fils; mais il eut infailliblement péri lui-même sans le secours de deux domestiques. Il y avait en effet 2 mètres 50 d'eau.

L'enfant ne put être retiré qu'après un quart d'heure de recherches; il avait cessé de vivre. (Journal de Maine-et-Loire.)

Un accident qui aurait pu avoir une suite fâcheuse est arrivé à Savigny-sous-Faye, sur la ligne du chemin de fer en construction, de Loudun à Châtellerault.

Une escouade de nuit de cinq ou six hommes occupée au percement d'une galerie souterraine de la grande tranchée fut surprise sur l'heure de minuit par un éboulement de terre de mauvaise nature, qui combla complètement l'entrée de la galerie. Malgré les efforts de ces prisonniers involontaires, ils n'ont pu parvenir à se créer une issue; ce n'est que le matin à cinq heures, à l'arrivée des autres ouvriers du chantier, que l'on s'est aperçu de l'accident. Après quelques heures de travail, on est parvenu à les retirer sains et saufs. (Journal de la Vienne.)

**LE MANS.**

**L'évasion de Poirier.** — Dans la nuit de samedi à dimanche, le fameux Poirier, condamné aux dernières assises à vingt ans de travaux forcés et dix ans de surveillance, pour les nombreux vols qu'il avait commis au Mans, s'est évadé de la prison de cette ville, où il était détenu.

On dit qu'il serait sorti par la porte principale en se servant d'une clef. Son signalement a été envoyé par dépêches dans toutes les directions.

**LAVAL.**

Le garde particulier d'un propriétaire d'Andouillé a été trouvé assassiné dans le parc du château de la Magnane.

La victime avait reçu la balle à bout portant qui a dû causer la mort instantanément. Pourtant l'assassin a fendu la tête du cadavre d'un coup de hache.

Le garde a dû surprendre un braconnier en flagrant délit et une lutte se sera engagée entre les deux hommes, à moins qu'il ne s'agisse d'une vengeance particulière.

**RENNES.**

M. Mazères communique à l'Union de Bretagne le décret suivant, qui a été, dit-il, relevé au Parquet de M. le Procureur général :

**Décret du 27 juillet 1883.**

« Par décision gracieuse du 27 juillet 1883, il a été accordé la remise des peines de 50 fr. d'amende et d'insertion dans divers journaux au sieur Robidou. »

» Rennes, le 28 juillet 1883.  
» Pour mention conforme :  
» Signé : REMIOT. »

Il est vraiment bien commode d'être républicain. On peut se moquer des arrêts de la justice. M. Martin-Feuillée montre le cas qu'il fait des décisions de la magistrature en relevant de sa seule autorité M. Robidou des condamnations qui lui ont été infligées. Quand les tribunaux auront été reconstitués au gré du Pouvoir, ce sera encore plus simple : on n'aura même plus besoin d'annuler leurs décisions.

Reste à savoir si M. le garde des sceaux avait le droit d'exempter le condamné de l'insertion du jugement dans les journaux, insertion qui est une juste réparation accordée à la personne diffamée. Mais qu'est-ce que la légalité pour les républicains ? (Journal de Rennes.)

**VENDÔME.**

Un triste accident vient de coûter la vie au capitaine Perrot, du 40<sup>e</sup> régiment de chasseurs à Vendôme. Il conduisait ses hommes en promenade sur les bords du Loir, lorsque son cheval, effrayé par le passage d'un train, s'emporta et se précipita dans la rivière avec son cavalier. Malgré la promptitude des secours, on n'a pu sauver la vie au malheureux officier.

Né à Paris en 1835, engagé volontaire en 1853, M. Perrot avait été nommé sous-lieutenant le 13 août 1865 et capitaine le 3 mars 1877. Il était chevalier de la Légion d'Honneur.

**ANGOULÊME.**

Deux des blessés par l'explosion de la poudrière d'Angoulême, les sieurs Lilas et Varache, ont succombé vendredi soir, ce qui porte à cinq le nombre des morts.

A l'occasion de l'exposition industrielle, maritime et artistique de Rochefort-sur-Mer, l'administration municipale de cette ville a organisé de grandes courses de vélocipèdes, pour le dimanche 12 août. Il y aura plusieurs prix.

Tout concurrent qui voudra prendre part à ces courses devra s'adresser à M. A. Joubert, secrétaire de la commission des fêtes, à Rochefort-sur-Mer.

**Publications de mariage.**

Frédéric-Anne-Marie Lemoine, employé de commerce, de Saumur, et Fanny-Marie-Désirée Maurin, sans profession, de Loudun.

Philippe-Albert Crochain, professeur de gymnastique, de Saint-Hilaire-Saint-Florent, et Alexandre Desmazures, lingère, de Saumur.

**Théâtre de Saumur.**

Dimanche 12, Lundi 13 et Mardi 14 août; Représentations données par **M<sup>lle</sup> MARIE CHALONT** Artiste du théâtre des Variétés. Dimanche 12, LA FEMME A PAPA; lundi 13, LA CIGALE; mardi 14, LA ROUSSOTTE. M<sup>lle</sup> Marie CHALONT jouera dans ces trois pièces.

**Caisse d'épargne de Saumur.**

Séance du 5 août 1883. Versements de 110 déposants (13 nouveaux), 21,181 fr. 12 c. Remboursements, 32,913 fr. 92 c. La Caisse d'épargne reçoit 2,000 fr. par livret, au taux de 3 fr. 75 pour 0/0.

On peut verser chez MM. les Percepteurs de Doué-la-Fontaine, de Louresse, d'Amillou, de Martigné-Briand, de Vihiers, de Trémont, de Coron, de Montreuil-Bellay, du Puy-Notre-Dame, de Brézé, de Fontevault, de Varennes-sous-Montsoreau, d'Allionnes, de Saint-Lambert-des-Levées et de Gennes.

**BOURSE DE PARIS**

DU 6 AOUT 1883.

Rente 3 0/0.	80 15
Rente 3 0/0 amortissable	81 85
Rente 4 1/2.	111 55
Rente 4 1/2 (nouveau)	109 05
Obligations du Trésor (anciennes)	503
Obligations du Trésor (nouvelles)	506 25

PAUL GODDET, propriétaire-gérant.

**INSTITUTION SAINT-LOUIS SAUMUR**

**DISTRIBUTION SOLENNELLE DES PRIX**

(Suite et fin.)

**QUATRIÈME COURS**

**Instruction Religieuse**

- Prix. Alexandre Duveau, de Varrains.
- 1 Acc. Marcel Bionneau, de Denezé.
- 2 — Gustave Cathelineau, de Saumur.

**EXCELLENCE**

- Prix. Marcel Bionneau, 1 nom.
- 1 Acc. Alexandre Duveau, 1 cour.
- 2 — Louis Duveau, de Varrains.

**Travail et Conduite**

- Prix. Louis Duveau, 1 nom.
- 1 Acc. Alexandre Duveau, 1 cour. 1 nom.
- Marcel Bionneau, 1 cour. 1 nom.

**Grammaire, Orthographe et Analyses**

- Prix. Marcel Bionneau, 1 cour. 2 nom.
- 1 Acc. Alexandre Duveau, 1 cour. 2 nom.
- 2 — Jules Foucher, de Saumur.

**Exercices de style**

- Prix. Raphaël Colombel, de Saumur.
- 1 Acc. Alexandre Duveau, 1 cour. 3 nom.
- 2 — Marcel Bionneau, 2 cour. 2 nom.

**Lecture**

- Prix. Raphaël Colombel, 1 cour.
- 1 Acc. Marcel Bionneau, 2 cour. 3 nom.
- 2 — Jules Foucher, 1 nom.

**Écriture**

- Prix. Marcel Bionneau, 2 cour. 4 nom.
- 1 Acc. Louis Allory, de Saumur.
- 2 — Eugène Porcher, de Fontevault.

**Mémoire et Récitation**

- Prix. Alexandre Duveau, 1 cour. 4 nom.
- 1 Acc. Marcel Bionneau, 3 cour. 4 nom.
- 2 — Eugène Porcher, 1 nom.

**Histoire et Géographie**

- Prix. Alexandre Duveau, 2 cour. 4 nom.
- 1 Acc. Marcel Bionneau, 3 cour. 5 nom.
- 2 — Jules Foucher, 2 nom.

**Arithmétique**

- Prix. Alexandre Duveau, 3 cour. 4 nom.
- 1 Acc. Eugène Porcher, 2 nom.
- 2 — Jules Foucher, 3 nom.

**Éléments de tenue des livres**

- Prix. Alexandre Duveau, 4 cour. 4 nom.
- Acc. Eugène Porcher, 3 nom.
- 2 — Jules Foucher, 4 nom.

**Devoirs de vacances**

- Prix. Louis Allory, 1 nom.

- Louis Duveau.
- Acc. Raphaël Colombel, 2 cour.

**CLASSE PRIMAIRE**

**PREMIÈRE DIVISION**

**Instruction Religieuse**

- 1 Prix. Valentin Bras, de Saumur.
- 2 — Paul Sabatier, de Saumur.
- Acc. Robert Gautier, de Saumur.

**EXCELLENCE**

- 1 Prix. Valentin Bras, 1 cour.
- 2 — Louis de Sarrazines, de Saumur.
- Acc. Paul Sabatier, 1 cour.

**Lecture**

- 1 Prix. Valentin Bras, 2 cour.
- 2 — Louis de Sarrazines, 1 cour.
- Acc. Paul Sabatier, 1 cour. 1 nom.

**Écriture**

- 1 Prix. Gabriel Boret, de Saumur.
- 2 — Paul Sabatier, 1 cour. 2 nom.
- Acc. Alfred Gasnier, de Saumur.

**Orthographe**

- 1 Prix. Louis de Sarrazines, 2 cour.
- 2 — Albert Courtet, de Saumur.
- Acc. Valentin Bras, 3 cour.

**Analyse grammaticale**

- 1 Prix. Valentin Bras, 3 cour. 1 nom.
- 2 — Louis de Sarrazines, 3 cour.
- Acc. Robert Gautier, 1 nom.

**Arithmétique**

- 1 Prix. Valentin Bras, 4 cour. 1 nom.
- 2 — Paul Sabatier, 2 cour. 2 nom.
- Acc. Louis de Sarrazines, 4 cour.

**Mémoire et Récitation**

- 1 Prix. Valentin Bras, 5 cour. 1 nom.
- 2 — Louis de Sarrazines, 4 cour. 1 nom.
- Acc. Paul Sabatier, 3 cour. 2 nom.

**Histoire et Géographie**

- 1 Prix. Valentin Bras, 6 cour. 1 nom.
- 2 — Louis de Sarrazines, 5 cour. 1 nom.
- Acc. Paul Sabatier, 3 cour. 3 nom.

**Devoirs de vacances**

- Prix. Paul Sabatier, 3 cour. 4 nom.
- Louis de Sarrazines, 6 cour. 1 nom.
- Acc. Valentin Bras, 7 cour. 1 nom.
- Albert Courtet, 1 cour.
- Alfred Gasnier, 1 nom.

**DEUXIÈME DIVISION**

**Instruction Religieuse**

- 1 Prix. Henri Couzineau, de Saumur.
- 2 — Pierre de Bellegarde, de Saumur.
- 1 Acc. Henri Chédevergne, de Saumur.
- 2 — Jules Salvador, de Varrains.

**EXCELLENCE**

- 1 Prix. Pierre de Bellegarde, 1 cour.

- 2 — Henri Couzineau, 1 cour.
- 1 Acc. Henri Chédevergne, 1 nom.
- 2 — Alexandre Déniau, de Cinais (Indre-et-Loire).

**Lecture**

- 1 Prix. Henri Couzineau, 2 cour.
- 2 — Pierre de Bellegarde, 2 cour.
- 1 Acc. Henri Chédevergne, 2 nom.
- 2 — Jules Salvador, 1 nom.

**Écriture**

- 1 Prix. Henri Chédevergne, 3 nom.
- 2 — Pierre de Bellegarde, 3 cour.
- 1 Acc. Henri Couzineau, 3 cour.
- 2 — Marcel Gendron, de Turquant.

**Orthographe**

- 1 Prix. Henri Couzineau, 3 cour. 1 nom.
- 2 — Pierre de Bellegarde, 4 cour.
- 1 Acc. Alexandre Déniau, 1 nom.
- 2 — Henri Chédevergne, 1 cour. 3 nom.

**Analyse grammaticale**

- 1 Prix. Pierre de Bellegarde, 5 cour.
- 2 — Henri Chédevergne, 1 cour. 4 nom.
- 1 Acc. Henri Couzineau, 4 cour. 1 nom.
- 2 — Jehan de Salvart, de Neuillé.

**Arithmétique**

- 1 Prix. Alexandre Déniau, 2 nom.
- 2 — Pierre de Bellegarde, 6 cour.
- 1 Acc. Henri Couzineau, 4 cour. 2 nom.
- 2 — Henri Chédevergne, 2 cour. 4 nom.

**Mémoire et Récitation**

- 1 Prix. Henri Couzineau, 4 cour. 3 nom.
- 2 — Pierre de Bellegarde, 7 cour.
- 1 Acc. Henri Chédevergne, 2 cour. 5 nom.
- 2 — Alexandre Déniau, 1 cour. 2 nom.

**Histoire et Géographie**

- 1 Prix. Pierre de Bellegarde, 8 cour.
- 2 — Henri Couzineau, 5 cour. 3 nom.
- 1 Acc. Henri Chédevergne, 2 cour. 6 nom.
- 2 — André Gautier, de Saumur.

**Devoirs de vacances**

- Prix. Pierre de Bellegarde, 9 cour.
- Henri Coqueret, de Souzay.
- Henri Couzineau, 6 cour. 3 nom.

**CLASSE ELEMENTAIRE**

**PREMIÈRE DIVISION**

**Catéchisme et Histoire sainte**

- 1 Prix. André Girard, de Saint-Hilaire-Saint-Florent.
- 2 — Abel Boutin, de Saumur.

**Lecture**

- 1 Prix. Bernard Pineau, de Saumur.
- 2 — Abel Boutin, 1 cour.
- Acc. Louis Mortier, de Saumur.

**Écriture**

- 1 Prix. Louis Mortier, 1 nom.
- 2 — Bernard Pineau, 1 cour.
- Acc. Edgard Boissière, de Saumur.



**Orthographe**  
 1 Prix. Bernard Pineau, 2 cour.  
 2 — Louis Mortier, 1 cour. 1 nom.  
 Acc. André Girard, 1 cour.

**Grammaire**  
 1 Prix. Abel Boutin, 2 cour.  
 2 — Louis Mortier, 2 cour. 1 nom.  
 Acc. Edgard Boissière, 1 nom.

**Calcul**  
 1 Prix. Edgard Boissière, 2 nom.  
 2 — André Girard, 1 cour. 1 nom.  
 Acc. Bernard Pineau, 3 cour.

**Géographie**  
 1 Prix. André Girard, 2 cour. 1 nom.  
 2 — Edgard Boissière, 1 cour. 2 nom.  
 Acc. Abel Boutin, 3 cour.

**Mémoire et Récitation**  
 Prix. Edgard Boissière, 2 cour. 2 nom.  
 Acc. André Girard, 3 cour. 1 nom.

DEUXIÈME DIVISION.

**Catéchisme et Histoire sainte**  
 1 Prix. Henri Buisson, de Saumur.  
 2 — Charles Salmon, de Saumur.  
 Acc. Gaston Cathelineau, de Saumur.

**Lecture**  
 1 Prix. Edouard Breton, de Saumur.  
 2 — (André de Bellegarde, de Saumur.  
 Eugène Richier, de Saumur.

**Écriture**  
 1 Prix. Gaston Cathelineau, 1 nom.  
 2 — André de Bellegarde, 1 cour.  
 Acc. Alphonse Bigeau, de Saint-Martin-de-la-Place.

**Grammaire**  
 1 Prix. Gaston Cathelineau, 1 cour. 1 nom.  
 2 — Alphonse Bigeau, 1 nom.  
 Acc. Henri Buisson, 1 cour.

**Calcul**  
 1 Prix. Alphonse Bigeau, 1 cour. 1 nom.  
 2 — Henri Buisson, 1 cour. 1 nom.  
 Acc. Gaston Cathelineau, 2 cour. 1 nom.

**Récitation**  
 Prix. Charles Salmon, 1 cour.  
 Acc. Gaston Cathelineau, 2 cour. 2 nom.

TROISIÈME DIVISION.

**Lecture**  
 Prix. Paul Bonneau, de Saumur.  
 Acc. Louis Salmon, de Saumur.

**Écriture**  
 Prix. Paul Bonneau, 1 cour.  
 Acc. Georges Larrivé, de Saumur.

**Calcul**  
 Prix. Louis Salmon, 1 nom.  
 Acc. Paul Bonneau, 2 cour.

**Récitation**  
 Prix. Georges Larrivé, 1 nom.

QUATRIÈME DIVISION

**Lecture**  
 1 Prix. Henri Oger, de Saumur.  
 2 — Fernand Ferbu, de Saumur.

**Écriture**  
 Prix. Ernest Delhumeau, de Saumur.  
 Acc. Henri Oger, 1 cour.

CINQUIÈME DIVISION

**Lecture**  
 Prix. Auguste Chartier, de Saumur.  
 — Gaston Colombel, de Saumur.

**Écriture**  
 Prix. Maurice Brisson, de Saumur.

**Régularité**  
 Prix. Magloire Guillemet, de Saumur.

## LANGUES VIVANTES

**Allemand**

PREMIER COURS  
 Prix. Paul Salais, 1 cour. 7 nom.  
 Acc. Georges Priou, de Grezillé.

SECOND COURS  
 1 Prix. Louis Anis, 11 cour.  
 2 — Alfred Voisin, 6 cour. 5 nom.

1 Acc. Ernest Michel, 5 cour.  
 2 — Jacques du Gardier, 3 cour. 1 nom.  
 3 — René Lardeux, 1 nom.

TROISIÈME COURS

1 Prix. Raoul du Gardier, 3 cour. 4 nom.  
 2 — Jules Amiot, 4 cour. 4 nom.  
 1 Acc. Paul Lorrain, 2 cour. 3 nom.  
 2 — Henri de la Vèze, 6 cour. 1 nom.  
 3 — Raoul Sorin, 1 cour. 4 nom.  
 4 — Léon Sorel, 4 cour. 4 nom.

**Anglais**

PREMIER COURS

Prix. Jules Chevrier, 9 cour. 1 nom.  
 Acc. Gabriel Maurice, 2 cour. 9 nom.

SECOND COURS

Prix. Clément Moreau, 1 nom.  
 1 Acc. Raphaël Desouches, 5 cour. 4 nom.  
 2 — Georges Desveaux, 2 nom.

TROISIÈME COURS

1 Prix. Louis Turpin, 5 cour. 3 nom.  
 2 — Alexis Garreau, 7 cour. 3 nom.  
 Acc. Elie Séchet, 11 cour. 1 nom.

QUATRIÈME COURS

1 Prix. Henri Chartrain, 6 cour. 4 nom.  
 2 — Henri Bouguier, 9 cour. 3 nom.  
 1 Acc. Louis Gaignard, 3 nom.  
 2 — Alphonse Menou, 7 nom.  
 3 — Jules Expert, 1 cour. 6 nom. (prix d'acc.)  
 4 — Joseph Ricordeau, 3 cour. 5 nom.  
 5 — Georges Bloudeau, 2 nom.  
 6 — Ernest Vilgrain, 2 cour. 2 nom.

## DESSIN

**Peinture**

Prix. René Brillatz, 4 cour.  
 Acc. Anatole Octave, 4 cour. 2 nom.

**Dessin d'après nature**

1 Prix. Théophile Berthelot, 1 cour.  
 2 — Clément Moreau, 1 cour. 1 nom.  
 Acc. Armand de Béjarry, de Sainte-Gemmes-le-Tallud (Vendée).

**Grande étude aux deux crayons**

1 Prix. Armand de Monchy, de Chinon (Indre-et-Loire)  
 2 — Jules Chevrier, 10 cour. 1 nom.  
 Acc. René Lardeux, 2 nom.

**Paysage**

Prix. Paul de Monchy, 3 cour. 2 nom.

**Tête ombrée et principes**

1 Prix. Saint-Fort Mortier, 1 cour.  
 2 — Marcel Thoreau, 1 nom.  
 Acc. Raphaël Colombel, 2 cour. 1 nom.

**Ornement**

**Première division**

1 Prix. Charles Breton, 2 cour. 3 nom.  
 2 — Théophile Berthelot, 2 cour.  
 1 Acc. Victor Mahet, 1 cour. 1 nom.  
 2 — Albert Coulon, 1 cour.  
 3 — Alexis Garreau, 8 cour. 3 nom.

**Deuxième division**

1 Prix. Emile Giron, 1 cour. 3 nom.  
 2 — Jules Expert, 1 cour. 7 nom.  
 1 Acc. Georges Bloudeau, 3 nom.  
 2 — Louis Duveau, de Varrains.

**Épreuves de Géométrie descriptive**

**Première division**

1 Prix. Anatole Octave, 4 cour. 2 nom.  
 2 — Marin Gallé, 4 cour. 2 nom.  
 1 Acc. Auguste Durand, de Montreuil-Bellay.  
 2 — Eugène Normand, 2 cour. 4 nom.

**Deuxième division**

1 Prix. Victor Mahet, 1 cour. 2 nom.  
 2 — Julien Richard, de Saint-Cyr-en-Bourg.  
 1 Acc. Camille Breton, 3 cour. 3 nom.  
 2 — Alexis Garreau, 8 cour. 4 nom.

**Dessin linéaire et lavés**

**Première division**

1 Prix. Théophile Berthelot, 3 cour.  
 2 — Camille Breton, 3 cour. 4 nom.  
 Acc. Victor Mahet, 2 cour. 2 nom.

**Deuxième division**

1 Prix. Georges Bloudeau, 4 nom.  
 2 — Emile Joulain, 3 nom.

1 Acc. Eugène Neau, de Saint-Cyr-en-Bourg.  
 2 — Henri Bouguier, 10 cour. 3 nom.  
 3 — Joseph Ruault, 1 cour. 4 nom.  
 4 — Alphonse Menou, 8 nom.  
 5 — Jules Expert, 2 cour. 7 nom.

TROISIÈME DIVISION

1 Prix. Louis Beauvais, 7 cour. 6 nom.  
 2 — Gustave Trudeau, 1 cour. 9 nom.  
 1 Acc. Georges Trouvé, 2 nom.  
 2 — Ernest Gasnault, 3 cour. 6 nom. (prix d'acc.)  
 3 — Eugène Abraham, 10 cour. 2 nom.  
 4 — Remi Redoules, 1 cour. 4 nom.

QUATRIÈME DIVISION

Prix. Louis Duveau, 1 cour. 1 nom.  
 1 Acc. Eugène Porcher, 4 nom.  
 2 — Alexandre Duveau, 5 cour. 4 nom.

## MUSIQUE

### SOLFÈGE

PREMIER COURS

1 Prix. Alphonse Menou, 9 nom.  
 2 — Ernest Vilgrain, 2 cour. 3 nom.  
 1 Acc. Eugène Borit, 3 cour. 7 nom.  
 2 — Alphonse Colleau, 1 nom.  
 3 — Eugène Boucher, de Cizay.  
 4 — Joseph Ragon, de Saint-Léger-de-Montbrillais (Vienne).

SECOND COURS

1 Prix. Gaston Guénault, de Saumur.  
 2 — Georges Trouvé, 3 nom.  
 1 Acc. Louis Perraut, 2 nom.  
 2 — Remi Redoules, 1 cour. 5 nom.  
 3 — Louis Meunier, 3 nom.  
 4 — Raphaël Colombel, 2 cour. 2 nom.  
 5 — Jules Foucher, 5 nom.  
 6 — Gustave Trudeau, 2 cour. 9 nom.

TROISIÈME COURS

Prix. Paul Sabatier, 4 cour. 4 nom.  
 Acc. Robert Gautier, 2 nom.

## MUSIQUE INSTRUMENTALE

Prix. André Garnier, de Loudun (Vienne).  
 — Armand de Monchy, 1 cour.  
 — Marin Gallé, 5 cour. 2 nom.  
 Acc. Julien Fouet, 1 cour. 2 nom.  
 — Jules Chevrier, 11 cour. 1 nom.  
 — Gabriel Maurice, 2 cour. 9 nom.  
 — Alphonse Menou, 1 cour. 9 nom.  
 — Albert Coulon, 1 cour. 1 nom.  
 — Alexis Garreau, 8 cour. 5 nom.  
 — Julien Richard, 1 cour.

## ESCRIME

1 Prix. Saint-Fort Mortier, 2 cour.  
 2 — Armand de Béjarry, 1 nom.  
 1 Acc. Charles Maitreau, 1 cour.  
 2 — Marcel Thoreau, 1 cour. 1 nom.

## GYMNASTIQUE

**Première division**

1 Prix. Saint-Fort Mortier, 3 cour.  
 2 — Armand de Monchy, 2 cour.  
 1 Acc. Jules Chevrier, 11 cour. 2 nom.  
 2 — André Garnier, 1 cour.

**Deuxième division**

1 Prix. André Traxler, de la Flèche (Sarthe).  
 2 — René Mortier, 1 cour. 1 nom.  
 1 Acc. Gaston Couton, 4 nom.  
 2 — Paul Sabatier, 5 cour. 4 nom.

La rentrée des classes est fixée, pour les pensionnaires, au mardi 2 octobre, et au mercredi 3 pour les demi-pensionnaires et les externes.

La messe du Saint-Esprit sera célébrée le mercredi 3 octobre, à huit heures.

A partir du 1<sup>er</sup> septembre, un cours sera ouvert pour les jeunes élèves qui se présenteront : ce cours aura lieu, le matin, de neuf heures à onze heures, et, l'après-midi, de deux heures à quatre heures.

Étude de M<sup>e</sup> C<sup>x</sup>. MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

## VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,

Par suite de saisie-exécution,

Le mercredi 8 août 1883, à 1 heure après midi.

A Saumur, rue de la Visitation, au domicile de M. Leger, cafetier,

**DES MEUBLES ET OBJETS MOBILIERS**  
 Ci-après désignés.

Il sera vendu :

Tables de jardin, tables en bois blanc, tabourets, chaises, comptoir, fauteuil, poêle avec ses tuyaux, table longue, armoire, tables de nuit, bois de lit, commode;

Couettes, matelas, pailasse, draps, couvre-pieds, rideaux de lit et rideaux de croisée;

Batterie de cuisine, vaisselle, meule à repasser, cuisinière et ses tuyaux, bouteilles vides, mesures en étain, linge de corps et de ménage et quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant, plus cinq pour cent applicables aux frais.

(519) Le commissaire-priseur, CH. MILLION.

Succession bénéficiaire de M. Jean Chedeau, ancien avoué à Saumur.

## AVIS

Les créanciers présumés de la succession de M. Edouard Chedeau, ancien notaire à Saint-Clément-des-Lévées, et de la succession bénéficiaire de M. Jean Chedeau, ancien avoué à Saumur, sont invités à vouloir bien remettre de suite à M. Guérin, administrateur judiciaire de la succession de M. Jean Chedeau, en sa demeure sise à Saumur, rue Beaupaire, n° 13, la note détaillée de leurs créances pour qu'ils puissent participer au paiement d'un dividende qui aura lieu incessamment.

L'administrateur judiciaire, GUÉRIN, Rue Beaupaire, n° 13. (515)

**A VENDRE** une AMÉRICAINE en bon état. S'adresser à l'hôtel de la Poste, à Saumur. Prix : 450 fr. (481)

## A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine, En totalité ou par parties,

## UNE PORTION DE MAISON

Sise à Saumur, rue de la Comédie, n° 26,

Actuellement occupée par MM. Faucillon, Frugier et Moutet.

Cette maison, propre au commerce, comprend : magasins sur la rue, au premier étage ; deuxième et troisième étages sur la rue ; grenier, cour, remise et écurie ; Étage au-dessus des remise et écurie, grenier.

S'adresser, pour visiter les lieux, à M. FAUCILLON, qui les occupe, et, pour traiter, à M. LE RAY, avoué, rue du Marché-Noir, n° 12. (316)

## A VENDRE OU A ARRETER UNE MAISON

Avec JARDINS Située à Saumur, rue Notre-Dame, n° 55.

S'adresser à M. BARILLET, même rue. (499)

## A LOUER

## MAISON

Rue Pavée.

S'adresser, 6, rue du Temple.

## MALADIES DE POITRINE ET DE LA GORGE

De tous les remèdes employés jusqu'à ce jour pour guérir les maladies graves des poumons et de la gorge, aucun n'a donné des résultats aussi certains et aussi constants que la FARINE MEXICAINE, del Dr Benito del Rio, de Mexico. Lorsque la guérison est encore humainement possible et que rien n'a réussi, on doit toujours avoir recours à la FARINE MEXICAINE. Cet aliment précieux FAIT DISPARAITRE promptement la diathèse tuberculeuse et les granulations de la gorge, en redonnant au sang sa composition normale de santé. La FARINE MEXICAINE, DANS UN TEMPS RELATIVEMENT COURT, fait cicatriser les plaies des poumons et les granulations de la gorge ; c'est un fait qui ne peut plus être contesté aujourd'hui par personne, car plus de 100,000 MALADES GUÉRIS, ALORS QUE LE PLUS SOUVENT ON LES CROYAIT PERDUS PEUVENT CERTIFIER que la Farine Mexicaine est le seul remède traitement efficace pour guérir la PHTHISE.

SIE TUBERCULEUX, la LARYNGITE et la BRONCHITE chronique, le CATARRHE PULMONAIRE, les rhumes, l'épuisement prématuré et toutes les maladies de langueur. La FARINE MEXICAINE est un aliment tonique et digestif par excellence, qui peut être employé avec avantage à la nourriture des jeunes enfants, des valétudinaires et des vieillards, auxquels ELLE REDONNE SANTÉ ET VIGUEUR.

Se vend par boîtes de 1 kilog., 500 et 250 grammes, au prix de 7, 4 et 2 fr. 25, avec une brochure explicative sur sa composition, son mode d'emploi et d'action. Vente en gros : Chez le Dépositaire général, à Tarare, M. R. BARLERIN, pharmacien-chimiste.

Dépôt à Saumur chez M. GONDRAND, épicière, rue d'Orléans. (443)

## POMMADE BERTINOT

pour la guérison radicale et infailible des cors aux pieds, durillons et œils de perdrix. — 1 fr. le flacon.

Chez MM. CLOSIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, et NORMANDINE, pharmacien, rue Saint-Jean. (718)

Saumur, imprimerie P. GODET.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.  
 Hôtel-de-Ville de Saumur,